

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 11 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Robert NATALE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 4 décembre	Vendredi 5 décembre	En exercice	41
		Présents	33
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2014-08-09 – Service Ordures Ménagères : Décision Modificative N°1

Rapporteur : André HELLE

Eu égard aux réalisations de l'année, il est nécessaire de modifier notre budget primitif comme suit :

INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la dépollution du site « Fer à Cheval :

- Acquisition d'une parcelle de terrain attenante au site.

Dans le cadre des Marchés publics à procédure adaptée relatif à :

- l'acquisition d'une benne à ordures ménagères,
- l'acquisition d'un logiciel de gestion de la redevance incitative, du parc de bacs,
- la mise en place du contrôle d'accès de la déchetterie de Fêche l'Eglise.

Chapitre 020 - Dépenses	- 20 000 €
Chapitre 21 – Dépenses : compte 2183	+33 799 €
Chapitre 21 - Dépenses : compte 2135	- 1 751 €
Chapitre 21 - Dépenses : compte 2182	+ 9 227 €
Chapitre 21 - Dépenses : compte 2188	- 24 806 €
Chapitre 21 – Dépenses : compte 2111	+ 3 530,77 €

FONCTIONNEMENT

Afin d'annuler des factures antérieures à l'exercice 2014, il convient également d'approvisionner le compte 673

Chapitre 011 – Dépenses : compte 61551	- 4 000 €
Chapitre 67 – Dépenses : compte 673	+ 4 000 €

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Budget annexe Ordures ménagères (61202)	DM n°1 2014
---------------------	---	-------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustement investissement et fonctionnement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61551 : Matériel roulant	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annués (sur exercices antérieurs)	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (Investissement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues (Investissement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	3 530,77 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	1 751,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182 : Matériel de transport	0,00 €	9 227,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	33 799,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres	24 806,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	26 557,00 €	46 556,77 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	46 557,00 €	46 556,77 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		-0,23 €		0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter la décision modificative proposée selon le tableau ci-dessus.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 DEC. 2014 Et publication ou notification le 18 DEC. 2014</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  <p>Pour le Président Le Vice-Président P. Oser</p> <p>P. Oser Pour le Président Le Vice-Président</p>			
<table border="1"><tr><td>Préfecture du Terr. de Belfort</td></tr><tr><td>18 DEC. 2014</td></tr><tr><td>Service Courrier</td></tr></table>		Préfecture du Terr. de Belfort	18 DEC. 2014	Service Courrier
Préfecture du Terr. de Belfort				
18 DEC. 2014				
Service Courrier				